



Association Départementale

Accueil Écoute & Veille sociale - **LOGEMENT HÉBERGEMENT**

Emploi Formation - Ateliers d'insertion

BILAN INTERMÉDIAIRE

**DROIT AU LOGEMENT
OPPOSABLE (DALO)
DROIT A L'HEBERGEMENT
OPPOSABLE (DAHO)
1^{er} janvier 2011
Au 31 décembre 2011**

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)	3
2. LES FORMATIONS DALO	4
3. DOSSIERS DALO – DAHO	5
3.1 TYPOLOGIE DU PUBLIC ENGAGE DANS LA DEMARCHE DALO – DAHO	5
3.2 ORIGINE GEOGRAPHIQUE	6
3.3. AGES DES PERSONNES	6
3.4. LES RESSOURCES DES MENAGES	6
3.5. NATURE DES RESSOURCES	7
3.6. ORIENTATION DES MENAGES	7
3.7. SITUATION DES MENAGES	8
3.8. MOTIFS DU RECOURS AMIABLE	8
3.9. DECISION DE LA COMMISSION	8
3.10. SITUATION DE LA COMMISSION	9
CONCLUSION	9

1. PRESENTATION DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

Le Droit Au Logement Opposable garanti par l'Etat, a été institué par la loi du 5 mars 2007. Il permet à ceux qui ne peuvent accéder à un logement décent et autonome par leurs propres moyens, d'effectuer un recours amiable devant une commission de médiation qui est chargée de se prononcer sur le caractère prioritaire des demandes de logement et d'hébergement. En cas d'avis favorable de la commission et en l'absence de proposition de relogement ou d'hébergement, un recours contentieux devant le tribunal administratif est possible depuis du 1er décembre 2008.

L'association, qui intervient sur les territoires de Saint Briec et de Loudéac, a signé une convention avec l'état le 6 août 2009 et propose des actions qui s'inscrivent donc dans ce cadre géographique et sur le champ de compétences qui lui est dévolu :

- renforcer la communication
- diffusion des informations : une brochure a été établie au plan national pour informer le public et les professionnels des conditions d'accès et des démarches à suivre Nous proposons de diffuser largement l'information et cette plaquette auprès des publics que nous accompagnons et de nos partenaires en l'adaptant aux réalités locales :
 - diffusion de la liste des associations agréées
 - indication des modalités d'instruction des dossiers

Pour y parvenir, l'Association ADALEA s'est appuyée sur les activités portées par la Boutique Logement.

Son action s'organise autour de trois objectifs étroitement liés :

- accompagner les personnes (ou les familles) dans leurs recherches et dans leur accès au logement durable afin de favoriser leur intégration sociale et leur stabilité résidentielle,
- assurer une mission de prospection de logements auprès de bailleurs publics ou privés, adaptés aux besoins, au niveau de solvabilité et aux difficultés des personnes en recherche de logement qu'elle accompagne dans leurs démarches
- contribuer au développement et à la diversification de l'offre de logements pour les publics les plus démunis.

Le bilan présenté concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 et comprend les données quantitatives des différentes sessions de formation organisées ainsi que les chiffres concernant les requérants DALO et DAHO pour cette période et sur les deux sites Saint-Briec et Loudéac.

Ont été réalisés sur la période :

- **6 sessions de formation sur l'ensemble du département pour 66 participants**
- **23 dossiers DALO (12 en 2010)**
- **63 dossiers DAHO (8 en 2010)**

2. FORMATION DALO

	18/2/11 Saint-Brieuc	24/3/11 Loudéac	15/4/11 Guingamp	19/5/11 Rostrenen	17/6/11 Lannion	30/9/11 Saint-Brieuc	13/10/11 Dinan	TOTAL
Nombre d'inscrits	14	7	15	1	6	16	12	71
Nombre de participants	13	7	14	annulé	5	16	11	66
Nom de l'organisme								
<i>CSD</i>	5	0	1	0	2	8	8	24
<i>CCAS</i>	3	0	4	0	1	2	0	10
<i>CPAM</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>FJT</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Itinérance</i>	0	0	0	0	0	1	0	1
<i>SIRES BRETAGNE</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Conseil Général</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>AMISEP</i>	0	0	0	1	2	0	0	3
<i>Centre Hospitalier</i>	0	1	0	0	0	1	1	3
<i>Organisme de tutelle</i>	2	0	0	0	0	0	0	2
<i>CAF</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Mission locale</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Les Nouëlles</i>	0	0	0	0	0	1	0	1
<i>Penthievre action</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>ADALEA</i>	1	1	0	0	0	2	1	5
<i>Autre</i>	3	5	10	0	1	1	2	22

La session de Rostrenen a été annulée faute de participants inscrits.

En synthèse, nous observons une bonne mobilisation de l'ensemble des partenaires sur les formations dispensées au cours du premier semestre, principalement des CSD, CCAS et CAF.

Un questionnaire de satisfaction est complété par chaque participant à l'issue de la session de formation. Cette formation correspond pleinement aux attentes des participants, qu'elles soient liées aux aspects juridiques de la démarche, au déroulement de la procédure, à la définition du public prioritaire, aux démarches de recours amiables et contentieuses, aux décisions des instances ou à l'accompagnement des demandeurs.

NIVEAU DE COMPREHENSION DE LA FORMATION PAR THEMES

	1		2		3		4		5		
aspects juridiques	3	5%	4	7%	18	31%	27	47%	6	10%	58
fonctionnement de la procédure DALO	1	2%	1	2%	12	20%	26	43%	20	33%	60
publics prioritaires	1	2%	1	2%	11	18%	21	35%	26	43%	60
recours amiable	2	3%	1	2%	12	20%	25	42%	20	33%	60
recours contentieux	0	0%	7	12%	17	29%	20	34%	14	24%	58
décisions des instances	0	0%	4	7%	14	25%	22	40%	15	27%	55
accompagnement des usagers	0	0%	1	2%	10	18%	26	46%	20	35%	57

3. DOSSIERS DALO - DAHO

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, 23 dossiers DALO ont été instruits par les conseillères logements de Saint-Brieuc (21) et Loudéac (2) et 63 dossiers DAHO dont 52 à Saint-Brieuc et 11 à Loudéac.

dossiers instruits			
Saint-Brieuc	Loudéac	DALO	%
21	2	23	27%
Saint-Brieuc	Loudéac	DAHO	
52	11	63	73%
<u>total</u>		86	100%

3.1. TYPOLOGIE DU PUBLIC ENGAGE DANS LA DEMARCHE DALO – DAHO

PRESENTS DANS LA PERIODE				
	DALO	%	DAHO	%
Hommes	15	29%	54	66%
Femmes	11	21%	12	15%
Enfants	26	50%	16	20%
<u>Total</u>	52	100%	82	100%

COMPOSITION DES MENAGES PRESENTS DANS LA PERIODE				
	DALO	%	DAHO	%
Isolé	10	43%	50	79%
Isolé + 1 enfant	5	22%	7	11%
Isolé + 2 enfants	2	9%	2	3%
Isolé + 3 enfants	0	0%	1	2%
Isolé + 4 et plus	3	13%	0	0%
Couple	2	9%	3	5%
Couple + 1 enfant	0	0%	0	0%
Couple + 2 enfants	0	0%	0	0%
Couple + 3 enfants	0	0%	0	0%
Couple + 4 et plus	1	4%	0	0%
TOTAL	23	100%	63	100%

Les requérants isolés représentent 43% des ménages en DALO et 79% dans le cadre des DAHO. A noter également 3 ménages requérants DALO dont la composition familiale était d'au moins 5 personnes.

3.2. ORIGINE GEOGRAPHIQUE

ORIGINE GEOGRAPHIQUE				
	DALO	%	DAHO	%
Saint Briec	19	83%	45	71%
Loudéac	2	9%	6	10%
CIDERAL	0	0%	4	6%
Autres dans le département 22	1	4%	1	2%
Autres départements	0	0%	4	6%
St Briec Agglo	1	4%	3	5%
TOTAL	23	100%	63	100%

Les requérants DALO sont majoritairement originaires de la ville de Saint-Briec 83%, ils représentent 71% dans le cadre du DAHO.

3.3. AGES DES PERSONNES

AGE DES PERSONNES PRESENTES SUR LA PERIODE (hors enfants)						
	DALO					
	NBRE DE PERSONNES		NBRE Hommes		NOMBRE Femmes	
18-25 ans	1	4%	0	0%	1	9%
26-35 ans	9	35%	4	27%	5	45%
36-45 ans	10	38%	7	47%	3	27%
46-55 ans	4	15%	2	13%	2	18%
56-65 ans	2	8%	2	13%	0	0%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL DALO	26	100%	15	100%	11	100%
	DAHO					
	NBRE DE PERSONNES		NBRE Hommes		NBRE Femmes	
18-25 ans	19	29%	16	30%	3	25%
26-35 ans	15	23%	13	24%	2	17%
36-45 ans	16	24%	14	26%	2	17%
46-55 ans	11	17%	8	15%	3	25%
56-65 ans	4	6%	3	6%	1	8%
Plus de 65 ans	1	2%	0	0%	1	8%
TOTAL DAHO	66	100%	54	100%	12	100%

39% des requérants DALO ont entre 18 et 35 ans avec une majorité de femmes. La part des 36-45 ans représente 38% et est plus représentée par les hommes.

3.4. LES RESSOURCES DES MENAGES

Montant des ressources

MONTANT DES RESSOURCES				
	DALO		DAHO	
Sans ressources	1	4%	29	46%
< 300 €	0	0%	7	11%
de 300 à 600 €	6	26%	16	25%
de 600 à 1 000 €	9	39%	10	16%
plus de 1 000 €	7	30%	1	2%
TOTAL	23	100%	63	100%

69% des requérants en DALO ont des ressources supérieures à 600€ dont 30% ont des revenus supérieurs à 1000€.

Concernant le DAHO 57% ont des ressources inférieures à 300€

3.5. NATURE DES RESSOURCES

NATURE DES RESSOURCES				
	DALO		DAHO	
RSA seul	9	39%	7	11%
RSA + salaire	3	13%	1	2%
Contrat aidé (CAV, CAE)	0	0%	1	2%
Chômage indemnisé	5	22%	4	6%
Indemnités journalières	0	0%	2	3%
Pension Invalidité	0	0%	1	2%
AAH	0	0%	1	2%
Prestations familiales	2	9%	2	3%
RSA API	0	0%	0	0%
Indemnités de stage	0	0%	5	8%
Salaire	3	13%	7	11%
Retraite	0	0%	2	3%
Sans ressource	1	4%	29	46%
Autre ressource	0	0%	1	2%
TOTAL	23	100%	63	100%

13% des requérants DALO perçoivent des ressources liées à l'activité (salaire, indemnités de stage, Contrat aidé), ils sont 21% en DAHO.

En DALO, 52% des requérants ont des ressources liées au RSA, ils ne sont que 13% en DAHO.

3.6. ORIENTATION DES MENAGES

ORIENTATION DES MENAGES PRESENTS SUR LA PERIODE				
	DALO		DAHO	
SPIP	1	4%	12	19%
Travailleurs sociaux de circonscription	0	0%	7	11%
Organismes HLM	0	0%	0	0%
Services de tutelle	0	0%	0	0%
Adalea Ateliers	0	0%	0	0%
Adalea AEVS	1	4%	5	8%
Adalea CHRS Argos	5	22%	0	0%
Adalea CHRS Clara Zetkin	0	0%	1	2%
Adalea CHRS Ker Gallo	0	0%	0	0%
Adalea Boutique Logement	14	61%	35	56%
Adalea Emploi Formation	0	0%	0	0%
Amis/Famille	0	0%	0	0%
Démarche individuelle	0	0%	2	3%
Autre	2	9%	1	2%
TOTAL	23	100%	63	100%

- 87% des requérants DALO sont orientés par un des services de l'association ADALEA, 4% par le SPIP.
- 66% des requérants DAHO sont orientés par un des services de l'association ADALEA, 11% le sont par des travailleurs sociaux de circonscription ou par le SPIP (19%).

3.7. SITUATION DES MENAGES

SITUATION DES MENAGES AVANT LEUR ACCES AU LOGEMENT PRESENTS SUR LA PERIODE				
	DALO		DAHO	
Logement Précaire (Hôtel, chambre meublée, caravane)	1	4%	11	17%
Hébergement chez un tiers (parents amis)	5	22%	15	24%
Hébergement en foyer et CHRS	7	30%	1	2%
Hébergement en milieu carcéral	1	4%	26	41%
Hébergement en milieu hospitalier	0	0%	3	5%
Aide au logement Temporaire	5	22%	1	2%
Sous locataire parc privé	0	0%	0	0%
Sous locataire parc HLM ou communal	1	4%	0	0%
Locataire parc privé	2	9%	3	5%
Locataire parc HLM ou communal	1	4%	3	5%
Accédant ou propriétaire	0	0%	0	0%
Autre :	0	0%	0	0%
TOTAL	23	100%	63	100%

52% des requérants DALO sont hébergés en foyer, CHRS ou dans le dispositif ALT avant leur accès au logement. 13% sont locataires du parc privé ou public et 4% sous locataires.

Il convient de noter la forte proportion de DAHO effectuée pour des personnes incarcérées qui représentent 41% des recours soit 26 requérants sur les 63.

3.8. MOTIFS DU RECOURS AMIABLE

MOTIF DU RECOURS AMIABLE				
	DALO	%	DAHO	%
menacé d'expulsion sans relogement	3	13%	5	8%
hébergé de façon continue dans une structure sociale d'hébergement type CHRS	6	26%	0	0%
logé temporairement dans un logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale	7	30%	3	5%
logé dans des locaux impropres à l'habitation ou dans un logement insalubre ou dangereux	1	4%	1	2%
dépourvu de logement	3	13%	42	67%
hébergé chez un particulier	3	13%	12	19%
Total	23	100%	63	100%

13% des requérants DALO et 67% des requérants DAHO évoquent l'absence de logement comme motif du recours amiable.

3.9. DECISION DE LA COMMISSION

DECISION DE LA COMMISSION				
	DALO	%	DAHO	%
refus	0	0%	1	2%
accord accès parc public	5	83%	0	0%
accord accès parc privé	0	0%	0	0%
accord CHRS	0	0%	42	78%
accord ALT	1	17%	10	19%
accord maison relais	0	0%	0	0%
accord sous-location	0	0%	0	0%
accord place de stabilisation	0	0%	0	0%
autre accord hébergement	0	0%	1	2%
Total	6	100%	54	100%

Nous n'avons pas systématiquement le retour des décisions prises par la commission le requérant étant le premier destinataire de cette réponse. Cet élément explique le manque de réponses surtout en DALO.

3.10. SITUATION DE LA COMMISSION (base éléments connus)

SITUATION 3 MOIS APRES LA SORTIE DU DISPOSITIF				
	DALO	%	DAHO	%
ACCES PARC PUBLIC	2	33%	0	0%
ACCES PARC PRIVE	2	33%	5	17%
ACCES HEBERGEMENT	1	17%	17	59%
AUTRE	1	17%	7	24%
Total	6	100%	29	100%

En conclusion,

Le nombre de dossier DALO constitué a pratiquement doublé entre 2010 et 2011 passant de 12 en 2010 à 23 en 2011. Le nombre de dossier DAHO a été multiplié par 8 passant à 63 dossiers constitués en 2011. Trois éléments principaux peuvent être avancés en termes d'hypothèses pour expliquer cette augmentation.

1/ les différentes sessions de formation qui sont organisées tous les ans sur l'ensemble du territoire ont permis de faire largement connaître le dispositif et permettre ainsi aux différents acteurs de pouvoir le mettre en œuvre par l'information des ménages et l'orientation pour le montage des dossiers.

2/ la mise en œuvre du SIAO en février 2011 conjuguée à cette formation et cette information auprès des ménages a ouvert le repérage des situations qui pouvaient ne pas trouver réponses dans les délais à un hébergement et à la sollicitation du DAHO pour devenir prioritaire lors des attributions par la Commission Unique d'Admission. De plus, la prise en compte de certains publics spécifiques, à l'exemple des personnes incarcérées avec la constitution d'un DAHO pour une attribution prioritaire au parc d'hébergement a accentués le dépôt des dossiers. D'ailleurs le nombre de personnes rencontrées en Maison d'Arrêt dans le cadre de l'action DPSMA a lui aussi fortement augmenté en 2011.

3/ La fermeture de l a Boutique Logement à Saint-Brieuc qui a conduit les professionnels à avoir recours au droit faute de pouvoir au préalable accompagner les publics.

En perspective, des sessions de formations ont été planifiées pour l'année 2012 et la mise en œuvre « du logement d'abord » amèneront sans doute à ce que l'année 2012 voit encore une augmentation des dossiers déposés en DALO et DAHO.

